

Monsieur Le Préfet,

Je tiens également à vous alerter sur la faiblesse de l'étude d'impact ... Avec les exemples de manquements notoires ci-dessous, il est inconcevable que la MRAE n'ait pas de remarques à formuler !

Voilà pourquoi je demande la révision complète du dossier.

### **1- Volet paysager, annexe 4 du dossier**

L'Etude est truffée d'erreurs et d'approximations. Quelques exemples :

- Annexe 4, photomontage vue 13 : Sur le photomontage les noms de lieux dits et commune sont faux : Le clocher de Treffieux s'avère être celui de JANS, les lieux-dits L'Epinais et Les Thénaudais sont indiqués à la place du Boschet.  
De plus, sur ce photomontage "prévisionnel", il est affirmé que les éoliennes du projet de la Vallée du Don ne seront pas visibles. Or, la construction de ce parc éolien est aujourd'hui réalisée et les « machines » sont de ce point de vue nettement visibles à l'œil nu.
- Annexe 4, photomontage vue 14 : Sur ce photomontage, on note à nouveau les erreurs de localisation des lieux-dits. Et les parcs de Derval / Lusanger déjà en service ne sont pas visibles selon l'étude alors qu'encore une fois ces éoliennes sont parfaitement visibles à l'œil.
- Annexe 4, photomontage vue 16 : On peut s'étonner de voir localisé par des flèches en pointillés (donc non visibles selon la légende...) les éoliennes du parc de Derval / Lusanger. Pourtant, ces éoliennes sont aussi, de cette prise de vue, parfaitement visibles.

Liste non exhaustive ...

Les erreurs de lieux-dits, d'indication de non-visibilité des parcs voisins nient la saturation en constructions éoliennes du secteur et montrent bien le peu de soin apporté à l'étude de l'impact paysager. Les photomontages du dossier ne traduisent pas la réalité. Il est impossible pour le citoyen de se représenter le projet !

### **2- Réseau téléphonique Orange :**

L'impact sur l'environnement de la création de 800m de ligne téléphonique nécessaire n'a pas été étudié. Pourquoi s'attacher à démontrer l'intégration dans le paysage du poste de livraison et son innocuité pour l'environnement si son raccordement au réseau téléphonique, via la route de l'Epinais, par plus de 25 poteaux métalliques galvanisés n'est pas traité !

### **3- Etude acoustique insuffisante.**

L'évaluation de l'état initial via la réalisation d'une campagne de mesure de 12 jours sur site a été réalisée en période hivernale (du 5 au 17 décembre 2012).

En tant que riverain de la zone d'étude, je peux vous assurer que les bruits ambiants sont très différents selon les saisons et que vouloir faire des extrapolations par des modèles mathématiques pour l'ensemble de l'année apparaît très hasardeux.

Par expérience, je peux affirmer qu'en période automnale et hivernale, les bruits de la circulation routière produits par les axes routiers N137 et D771 passant à 2 km à l'ouest et au sud de la zone d'étude, sont très prégnants et réguliers sur le site. Cette source de bruit a-t-elle été considérée comme bruit particulier dans l'étude ?? Rien ne nous le précise.

En période estivale le bruit de fond de la circulation routière est quasi inexistant. Dans ces conditions, une erreur de calcul des émergences prévisionnelles dues aux éoliennes est possible et fort probable ...

Ceci est d'autant plus dommageable qu'à cette période de l'année les riverains de la zone du projet éolien, comme tout citoyen, ont le droit d'apprécier le calme et les silences d'un bocage préservé.